EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE N° DL.2022-318

Séance publique du

14 octobre 2022

Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20221014-lmc1218670-DE-1-1
Date de signature : 19/10/2022
Date de réception : mercredi 19 octobre 2022
Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Préfecture des Bouches-du-Rhône POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ √ - COMPTE RENDU AFFICHÉ √ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ √ Ville d'Aix-en-Provence Service Thermale et Climatique

OBJET : ACQUISITION D'UNE OEUVRE D'ART PAR LE MUSEE DU PAVILLON DE VENDOME -DIPTYQUE D'ERIC BOURRET

Le 14 octobre 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 07/10/2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :
Madame Laurence ANGELETTI, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.
Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:
Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Fabienne VINCENTI, Madame Dominique AUGEY à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Brigitte DEVESA à Madame Kayané BIANCO, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Marc FERAUD à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Sellam HADAOUI à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Amandine JANER à Madame Françoise COURANJOU, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Francis TAULAN.

Excusés sans pouvoir :
Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Direction des Musées d'Art et
d'Histoire

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 14 OCTOBRE 2022

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : ACQUISITION D'UNE OEUVRE D'ART PAR LE MUSEE DU PAVILLON DE VENDOME -DIPTYQUE D'ERIC BOURRET- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

L'enrichissement des collections des musées de la Ville est une des missions essentielles des Musées de France, par le biais d'acquisitions ou de dons d'œuvres d'art. Elles représentent un intérêt particulier afin d'enrichir notre connaissance de l'histoire de notre cité et servir de support à des expositions temporaires ou permanentes.

Suite à l'exposition ***Eric Bourret, Sainte-Victoire, photographie 1991-2021***, qui s'est déroulée durant l'été 2021 au Musée du Pavillon de Vendôme, durant laquelle une quinzaine de photographies de grand format (140 x 195 cm) ont été exposées pour la première fois, nous proposons d'acquérir un diptyque réalisé à l'occasion de cette exposition.

Celui-ci est particulièrement intéressant car il nous montre une Sainte-Victoire que nous n'avons pas l'habitude de voir. Ces images nous confrontent à la minéralité de la Sainte-Victoire, à la rugosité, aux anfractuosités, aux interstices de sa paroi.

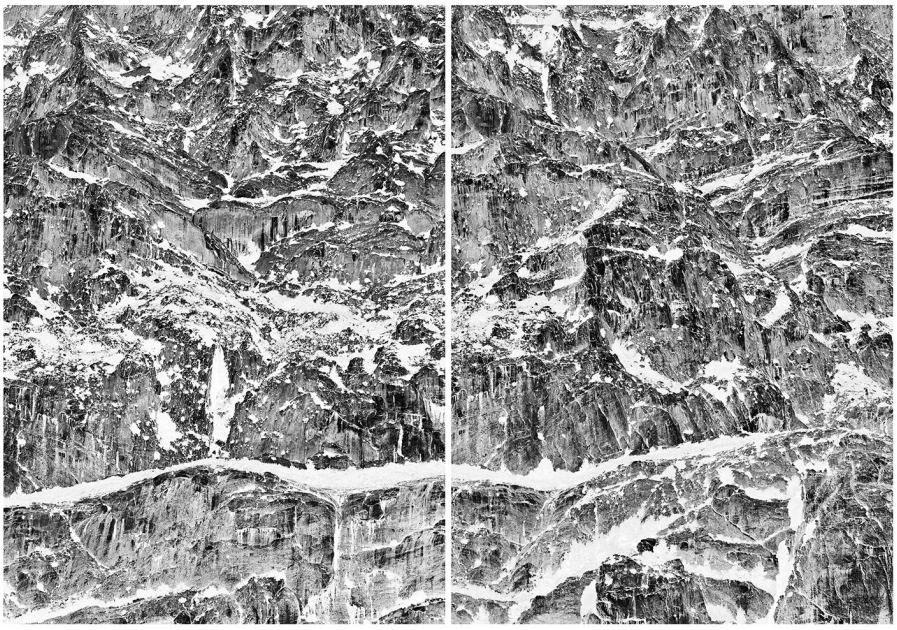

Né en 1964 à Paris, artiste de renommée internationale dont les œuvres sont exposées partout dans le monde, Éric Bourret vit et travaille dans le Sud de la France et en Himalaya. Son œuvre d'« artiste marcheur », s'inscrit dans la lignée des Land-Artists Anglais et des photographes-arpenteurs de paysages.
Depuis le début des années 1990, il parcourt le monde à pied, traversant tout horizon à toute altitude, effectuant des prises de vues photographiques qu'il nomme « expérience de la marche, expérience du visible ».

L'artiste arpente ainsi depuis trente ans les flancs de la montagne Sainte-Victoire. Il emprunte les chemins qui la sillonnent.
S'il a tout d'abord considéré la montagne Sainte-Victoire comme son Annapurna, puis multiplié les marches dans les Alpes, Eric Bourret n'a pas tardé à partir à la découverte de terres plus éloignées, dans ces régions himalayennes où les paysages sont uniques au monde, pour la plupart encore immaculés.

C'est dans la continuité de la politique d'enrichissement des collections des musées municipaux que nous envisageons ces dons et achats, et que nous vous proposons l'acquisition de l'œuvre d'art suivante :

- **Eric BOURRET, diptyque « Sainte-Victoire »**

Auteur : Eric BOURRET
Sujet : Sainte-Victoire
Date : 2021
Technique : 2 tirages photographiques fine-art formant un diptyque. Contrecollage sur alu dibond. Châssis affleurant en bois blanc.
Dimensions : 280 x 195 cm
Mentions : Référence 21 et 30. Signé, numéroté en 3 exemplaires

Cette œuvre sera acquise directement auprès de l'artiste Eric Bourret, pour un montant total de 8 000 € TTC, étant précisé que ce prix est un tarif préférentiel proposé par l'artiste à la Ville d'Aix-en-Provence, pour une valeur marchande réelle de 16 000 €.

Cette œuvre sera intégrée dans les collections du Musée du Pavillon de Vendôme.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DIRE** que la Ville se porte acquéreur de l'œuvre réalisée par Eric Bourret, auprès de l'artiste lui-même ;

- **DIRE** que la dépense totale correspondant à cette acquisition, soit 8 000 € TTC, sera imputée sur le budget de la Direction des Musées d'Art et d'Histoire, ligne 9549, imputation 324-2161-903, qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2022-318 - ACQUISITION D'UNE OEUVRE D'ART PAR LE MUSEE DU PAVILLON DE VENDOME -DIPTYQUE D'ERIC BOURRET-

Présents et représentés	:	54
Présents	:	43
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	54
Pour	:	54
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

Le secrétaire de séance,
Madame Kayané BIANCO

Compte-rendu de la délibération affiché le : 19 octobre 2022
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)[1]

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»